

« Lieux dits »

Dominique Buisset

Dominique Buisset, né en 1945, vit à Paris et en Corse.

Textes brefs, poèmes en vers ou en prose. Traductions de poètes grecs et latins. Articles.

Distinguo

Entendons-nous : un lieu *dit* ne peut pas être un lieu à *dire*. La sagesse qu'on dit populaire est, là-dessus, formelle : *Ce qui est fait n'est plus à faire...* Un lieu à *dire*, – à vrai dire –, n'en est pas un : *non dit*, c'est un *non lieu*, un point quelconque dans l'espace, en attente, précisément, de la nomination en vertu de laquelle il sera repéré, repérable : un *lieu-dit*.

Loin d'être le degré zéro du lieu comme le croit la vanité des villes, le lieu-dit, à la longue, est le premier degré de la toponymie. La spontanée, pas l'administrative. « Tu sais, là où il y a un gros rocher, avec, au-dessus, un arbre penché... » La petite renarde rusée appelle son compère sur son portable : « N'oublie pas le fromage ! » *L'Arbre-penché*, c'est l'épiphanie du lieu : avant, ce n'était qu'un désert ; malgré les infinis parcours d'avant les cartes, un espace ni vu ni connu, sans nom, laissé en blanc, — au fond, non reconnu.

Qu'y a-t-il à redire à ça ? Sinon que *dit*, parbleu, il faut l'être à quelqu'un... ce qui fait du lieu, par définition, un lieu *commun*. Admis qu'il ne peut y avoir de lieu que dit, tout *lieu-dit* est, de toute nécessité, *lieu-commun*. Voilà une belle *aporie*, un *tópos áporos*, un *lieu infranchissable* : on ne passe pas ! puisque le lieu commun est confiote exécutable au bon poète. *Avia Pieridum peragro loca nullius ante \ trita solo... Ils n'ont pas de chemins tracés, en poésie, les lieux par où je m'aventure : personne, avant, \ N'y avait mis le pied...* lit-on – deux fois – dans

Lucrèce. — Vous voyez bien qu'il y a lieu à dire, et à redire !... Or, voilà que, soudain, – on approche des mille six cents signes –, l'espace manque pour donner lieu au dire... Aporie nouvelle : acculé au fond de son sac mais sauvé par le gong, l'auteur n'a plus qu'à jurer, un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus.